



nous accusons !

Lettre ouverte à Monsieur le PDG de POWEO et à quelques uns de ses amis...

NOUS ACCUSONS la société Powéo de démarchage à domicile avec usurpation d'identité. Suite à l'arrêté municipal pris à Houdain le 7 janvier 2009, après avoir nié les faits, la direction de Powéo a effectué une première marche arrière en déclarant : « S'il y a une brebis galeuse dans notre personnel, nous effectuerons une enquête interne et nous sanctionnerons ». Il est trop facile de trouver un bouc émissaire chez les démarcheurs soumis à la pression du résultat et à la peur du risque de chômage !!!

NOUS ACCUSONS le PDG de Powéo et son conseil d'administration d'être eux-mêmes les brebis galeuses qu'ils recherchent.

NOUS ACCUSONS le PDG de Powéo d'être parfaitement au courant des façons de faire de ses démarcheurs, vu le nombre de témoignages qui nous parviennent d'Houdain, et, entre autres dans le Pas-de-Calais, de Divion, de Bruay-La Buisnière, de Barlin, de Maisnil-les-Ruitz, de Bully-les-Mines, de Rouvroy, de Vitry-en-Artois, mais aussi du Nord, de la Moselle, de Grenoble, de Marseille, de Sérignan (Hérault), de Toulouse, de Bordeaux, de la Vendée, des Vosges... sans compter nombre de témoignages sur internet ou dans différents journaux. Il ne s'agit donc pas d'un « dérapage » de démarcheurs indécents, mais bien d'une technique de « marketing » certainement développée lors des « briefs » imposés au personnel que la société Powéo veut rendre seul responsable.

NOUS ACCUSONS le PDG de Powéo d'être un spécialiste de ces pratiques puisqu'il créait la société Arelis en rachetant en 2007 la société Orevad en quasi faillite et condamnée pour le même type d'abus dans la téléphonie mobile.

NOUS DEMANDONS UNE VRAIE CONDAMNATION de cette société, comme de toutes celles qui pratiquent de même... car elles se moquent des petites condamnations prononcées ici ou là et non médiatisées : un euro d'amende souvent « symbolique » pour 100 euros de profit : le choix est vite fait ! Aux dirigeants de Powéo qui nous traitent d'« idéologues », nous répondons qu'eux sont des idéologues du fric quand nous nous sommes des militants du bien public, des services publics et de la défense des intérêts de nos concitoyens.

NOUS ACCUSONS le PDG d'EDF de son silence assourdissant face aux pratiques déloyales de son concurrent. Pourquoi ? Peut-être parce qu'ayant déjà un pied dans la privatisation et que répondant aux directives du Président de la République et de la Commission européenne, le PDG d'EDF souhaite que les « tarifs régulés » - qui sont encore un point de résistance « sociale » dans ce monopoly mondialisé - disparaissent le plus vite possible. Il est prêt à perdre 100.000 voire 500.000 « usagers » du service public de l'électricité pour, une fois les tarifs régulés disparus, gagner des millions de « clients » sur un marché sans contrainte sociale et au seul profit d'actionnaires boursicoteurs.

NOUS ACCUSONS le gouvernement de ne pas donner les moyens nécessaires aux Directions de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et au Médiateur national de l'énergie pour qu'ils remplissent pleinement leurs missions. Et il y a de quoi faire ; le Médiateur de l'énergie reçoit 70 dossiers de dénonciation de pratiques douteuses chaque semaine.

NOUS ACCUSONS le gouvernement de casser la justice de proximité régulièrement appelée à intervenir dans ce genre de dossier comme peuvent l'exercer les tribunaux d'instance dont la suppression est programmée au 1^{er} janvier 2010. Et avec la même logique le gouvernement supprime des conseils de prud'hommes afin de rendre plus difficiles les demandes de réparations des salariés en litige avec leur employeur.

NOUS ACCUSONS le gouvernement au travers du traité de Maastricht, du traité de Lisbonne, de la directive Bolkestein, de la Constitution européenne, des décisions Sarkoziennes, de casser délibérément nos services publics (gaz, électricité, poste...) ou d'essayer de les discréditer pour les casser (SNCF...) au nom de la concurrence « libre et non faussée ».

Oh ! Sainte concurrence libre et non faussée, pleurez pour nous, pauvres victimes !

Les combats menés à HOUDAIN pour le maintien des services publics, ne sont pas uniquement ceux du Maire d'HOUDAIN comme le soulignent quelques médias, ils sont ceux d'une grande majorité de la population et du conseil municipal. Par référendum (interdit par le Tribunal Administratif) le 18 juin 2006, les 1484 habitants qui, par cette belle journée, sont venus en nombre voter pour la défense de leurs services publics locaux, ont désobéi.

Aujourd'hui, des enseignants désobéissent, des chercheurs, des médecins, des maires, des citoyens désobéissent et résistent, par obligation de conscience comme d'autres l'ont fait durant la seconde guerre mondiale ou encore comme les objecteurs de conscience pendant la guerre d'Algérie.

NOUS SOMMES DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE qui refusons la guerre économique du libéralisme parce qu'elle fait des milliards de victimes et des millions de morts chaque année, comme nous refusons les injustices et les escroqueries.

À ce propos, le 15 janvier 2009, la mairie d'HOUDAIN était destinataire de deux courriers de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le premier concernant une campagne de lutte contre les escroqueries : « Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, lance ce jour, une vaste campagne d'information et de prévention contre les escroqueries à l'attention du grand public. Je vous adresse à cet effet une affiche et des dépliants afin de les mettre à disposition dans vos points d'accueil ».

Le deuxième courrier informait le Maire d'HOUDAIN d'une demande de retrait de l'arrêté interdisant le démarchage des sociétés Powéo et Arelys sur le territoire de la commune : « Je vous serais obligé de bien vouloir rapporter cet arrêté qui est, au demeurant, susceptible de fonder un recours contentieux contre la commune ».

Monsieur le Président de la République, afin de soutenir l'action engagée par le gouvernement pour lutter contre les escroqueries et pour répondre au souhait de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais de faire connaître cette initiative, et sur le conseil avisé d'habitants et d'élus, nous pouvons vous informer que Monsieur le Maire d'HOUDAIN ne rapportera pas son arrêté, parce que, comme le dit si bien le sous-commandant Marcos : « Nous sommes une armée de rêveurs et pour cette raison nous sommes invincibles ».

*Pour et avec de nombreux habitants et élus Houdinois,
Daniel DEWALLE
Maire d'HOUDAIN, Conseiller régional Nord-Pas-de-Calais*

